

# RÈGLEMENT DE FESTI'VOIX

Le Fan Club Koï's organise la 6<sup>ième</sup> édition du Grand Concours de chant « Festi'Voix »  
le mercredi 8 mai 2024 à WISSEMBOURG.

## 1. LES PRÉSÉLECTIONS :

Le concours est ouvert à toutes personnes majeures ou mineures à partir de l'âge de 8 ans. Le candidat a **jusqu'au 8 avril 2024 inclus** pour faire parvenir à l'équipe organisatrice :

- **2 titres en format MP3, dont obligatoirement un titre rythmé.**  
*Le jury choisira laquelle des deux chansons sera interprétée lors du concours.*
- **le bulletin d'inscription complété.**

### CES DOCUMENTS SONT A ENVOYER :

- **par email à l'adresse suivante :**  
[concours.festivoix@gmail.com](mailto:concours.festivoix@gmail.com)
- **ou par courrier à l'adresse suivante :**  
Concours de chant « Festi'voix »  
Fan Club Koï's  
78, rue des églises  
67160 SEEBACH

## 2. CATÉGORIES :

Le concours « Festi'voix » comporte 2 catégories :

- La catégorie « **Adulte** » (à partir de 16 ans)
- La catégorie « **Junior** » (de 8 à 15 ans inclus)

## 3. LES SÉLECTIONNÉS :

Un jury de présélection composé de professionnels de la musique choisira les candidats de chaque catégorie qui pourront participer à la finale publique qui se déroulera **mercredi 8 mai 2024** à WISSEMBOURG. La décision du jury sera annoncée par email.

Dans le cas où vous êtes retenu l'équipe « Festi'voix » vous fera parvenir une convocation par mail. Il faudra alors nous transmettre **dans les plus brefs délais** :

- Le support musical ([sans chœurs](#)) ;
- Un chèque de 30 € (correspondant aux frais d'inscription, du repas et des boissons) ;
- Un bulletin de réservations (pour les personnes qui vous accompagnent).

Les candidats mineurs devront impérativement être accompagnés d'une personne majeure. La photocopie de la pièce d'identité est obligatoire et exigée à tous les finalistes, sous peine de ne pouvoir concourir.

#### 4. LES CONDITIONS :

Le candidat devra interpréter en live et par cœur sa chanson avec **un support qualité CD et sans chœurs (de préférence à télécharger sur le site : [WWW.VERSION-KARAOKE.FR](http://WWW.VERSION-KARAOKE.FR))**. La chanson ne devra pas dépasser 3 minutes et 30 secondes. Nous acceptons l'accompagnement par un instrument.

#### 5. RÉPÉTITIONS :

Les candidats doivent être disponibles toute l'après-midi du 8 mai 2024. Ils répéteront une seule fois leur chanson dans l'ordre du tirage au sort effectué au préalable. En aucun cas ils ne pourront dépasser 5 minutes sur scène. Pour des raisons logistiques et organisationnelles, l'ordre de passage est tiré au sort la veille du concours, **aucune réclamation n'est possible**.

#### 6. DÉROULEMENT :

La première catégorie à concourir est la catégorie « Junior ». La deuxième catégorie à concourir est la catégorie « Adulte ». Les résultats pour les deux catégories seront annoncés à l'issue de la soirée.

**Chaque candidat interprètera sa chanson dans l'ordre du tirage au sort, et ne pourra échanger sa place.**

#### 7. LE JURY :

Le jury est composé de professionnels de la musique (professeurs de chant, chanteurs, musiciens, animateur radio...) et de personnalités. **Les décisions des membres du jury sont inattaquables et sans recours.**

#### 8. LA NOTATION :

**LE JURY :** Les finalistes sont notés sur 20 points, réparti sur les critères suivants :

**Voix : 10 points | Interprétation /sensibilité : 5 points | Tenue, présence, contact public : 2 points  
Choix de la chanson par rapport au style vocal : 2 points | Coup de cœur : 1 point**

#### **LE PUBLIC :**

Le public notera chaque candidat sur une échelle de 0 à 5 étoiles via leur smartphone. Le lien de vote sera communiqué au public le jour du concours.

Le vote du jury comptera à 60% et celui du public à 40% pour le résultat final. **Attention : les modalités de notation sont susceptibles de changer, dans ce cas-là nous vous en informerons.**

## 9. DÉLIBÉRATION :

A la fin des prestations le jury part en délibération et les votes du public sont comptabilisés. L'animateur annonce les résultats par ordre décroissant du 3<sup>ème</sup> au 1<sup>er</sup> en commençant par la catégorie « Junior » puis terminera avec la catégorie « Adulte ».

Les candidats pourront consulter leur note en aval. Après le concours les candidats sont conviés à rencontrer le jury. Une rencontre nécessaire pour mieux comprendre leur classement et permettre d'obtenir de précieux conseils.

## 10. LES PRIX ET RÉCOMPENSES :

Des prix seront attribués aux 3 premiers de chaque catégorie. Un prix sera également décerné aux candidats favoris du public pour chaque catégorie.

### PRIX CATEGORIE « JUNIOR » et « ADULTE »

#### **1<sup>er</sup> PRIX : VALEUR +1500 €**

- Enregistrement studio d'une composition chez [STARCK PRODUCTION](#),
- Création d'une pochette CD par [MDESIGN GRAPHISTE](#) et impression en 50 exemplaires,
- Présentation du single aux médias (*radio, journal, etc...*).
- 3 représentations publiques lors de soirées animées par le groupe « [LES KOÏ'S](#) »
- 1 trophée

#### **2<sup>e</sup> PRIX : VALEUR +200€**

- 100€ de remise sur un enregistrement studio chez [STARCK PRODUCTION](#),
- Création d'un visuel promotionnel pour les réseaux sociaux (.png) par [MDESIGN GRAPHISTE](#),
- 3 représentations publiques lors de soirées animées par le groupe « [LES KOÏ'S](#) »
- 1 diplôme

#### **3<sup>e</sup> PRIX :**

- 50€ de réduction chez [STARCK PRODUCTION](#),
- 50€ de réduction chez [MDESIGN GRAPHISTE](#),
- 1 chèque cadeau de 30€ dans une enseigne de la musique,
- 1 diplôme

**PRIX DU PUBLIC :** 1 diplôme « prix du Public »

**Prix valables pour une durée de 6 mois à compter de la date du concours.**

## 11. DROIT A L'IMAGE :

Les prises de photos et de vidéos durant la soirée sont acceptées. Afin de faciliter la publicité de l'événement, et de pouvoir utiliser les photos et vidéos, nous vous demandons de remplir et de signer le formulaire d'autorisation pour l'utilisation ou la diffusion de votre image.

## 12. DIVERS :

Si le candidat ne se présente pas au concours et ce, quel qu'en soit le motif, la participation de 30€ ne lui sera pas remboursée.

L'organisateur du concours se réserve le droit d'annuler la manifestation en cas de trop faible participation ou d'événement imprévisible. Dans ce cas, et seulement dans ce cas, leur participation sera remboursée aux candidats.

L'accès de la salle peut être refusé à toute personne ayant un comportement manifestement anormal ou agressif et notamment aux personnes visiblement sous l'emprise de la drogue ou de l'alcool.

**L'accès aux loges est interdit aux accompagnants** (sauf parents pour les mineurs), il est uniquement réservé aux candidats. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels à l'intérieur des locaux.

**Des boissons seront à disposition des candidats dans les loges. Si le candidat souhaite une consommation au bar, celle-ci sera à sa charge.**

## **CONTACT ET INFORMATIONS**

[concours.festivoix@gmail.com](mailto:concours.festivoix@gmail.com)

07 88 69 92 49

**Les candidats retenus s'engagent à avoir pris connaissance et accepté sans réserve le règlement ci-dessus et de le respecter sous peine de ne pouvoir participer au concours.**